

LES ÉLECTEURS SONT-ILS (DE PLUS EN PLUS) VOLATILS ?

Patrick Lehingue

in Fondation Copernic, *Manuel indocile de sciences sociales*

La Découverte | « Hors collection Sciences Humaines »

2019 | pages 398 à 407

ISBN 9782348045691

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/manuel-indocile-de-sciences-sociales---page-398.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES ÉLECTEURS SONT-ILS (DE PLUS EN PLUS) VOLATILS ?

par PATRICK LEHINGUE (politiste, université de Picardie)

If voters are loyal, what are they loyal to ?

Richard Rose et Ian McAllister, *The Loyalties of Voters*, 1990

L'idée est à la mode, entendue chez tous les pseudo-experts invités sur les plateaux de télévision : les électeurs seraient devenus volatils. L'électeur serait coupable de versatilité, d'inconstance, voire d'irresponsabilité, et ce serait neuf. Cela a-t-il vraiment du sens ? À travers quelle grille de lecture des fonctionnements politiques ?

FAIRE PARLER LES URNES

25 mai 2019. Au soir des élections européennes, sitôt les urnes ouvertes et les bulletins à peine dépouillés, le chœur des exégètes électoraux (chroniqueurs, compétiteurs, sondeurs, politologues...) entre en scène. Tels des ventriloques, tous s'emploient, comme à chaque scrutin, à faire parler des voix, par définition anonymes (secret du vote) et muettes (les bulletins ne doivent comporter aucune explication de vote sous peine d'être impitoyablement annulés). L'enjeu de ce micro-combat symbolique qui clôt la joute électorale est simple : désigner concurremment et de concert un vainqueur (en 2019, la liste du Rassemblement national – RN – ou celle de La République En Marche! – LREM – ?), épinglez des vaincus (au choix, La France insoumise – FI –, Les Républicains – LR – et/ou le Parti socialiste – PS – ?), enfin assigner un sens à l'élection (*ce que les Français ont voulu dire par leur vote et que je signifie par ma parole de commentateur autorisé...*). Par-delà les querelles interprétatives (le RN arrive en tête mais... avec un écart d'à peine 0,7 % ; il perd en pourcentage

mais... gagne en voix par rapport aux précédentes européennes de 2014 ; rapporté aux présidentielles de 2017, Marine Le Pen perd des voix... mais gagne en pourcentage, etc.), deux constats assez ambivalents font alors consensus. Sur un mode enchanté : les citoyens ont cessé de désertier les isolements. Sur un ton plus déploré : les électeurs sont désormais volatils.

Ce double constat est sans doute hâtif. Faut-il que la « démocratie de l'abstention¹ » soit tombée si bas, pour que, à l'occasion du premier scrutin érigé après l'élection d'Emmanuel Macron en quasi-référendum sur sa politique, on s'émerveille qu'un tout petit plus de la moitié (50,12 %) des électeurs aient consenti à participer ?

Par ailleurs, la volatilité des électeurs est-elle si nouvelle et peut-on vraiment leur en imputer la responsabilité exclusive ? À ce stade, une seule chose est sûre : en mai 2019, la volatilité supposée débordante des électeurs a été astucieusement brandie et mise en scène par les sondeurs pour exonérer les déboires – pourtant prévisibles – de leur instrument : en substance, nos sérieuses erreurs de prévision sont dues au fait que les électeurs ne cessent de changer d'avis jusqu'au dernier moment. Le baromètre demeure fiable, c'est la pression atmosphérique qui soudainement varierait trop.

La volatilité des électeurs est-elle si nouvelle et peut-on vraiment leur en imputer la responsabilité exclusive ?

UN PSEUDO-CONCEPT POUR UNE RÉALITÉ FUYANTE

« Volatilité électorale. » Nouveau sésame du vocabulaire politique, le terme, en fait, est peu stabilisé. Dans un domaine où les jugements de valeur affleurent, on évoque aussi, de manière tout aussi dépréciative, l'*inconstance*, l'*infidélité*, le *nomadisme*, l'*instabilité*, ou la *déloyauté* des électeurs. Ces concepts-écrans permettent de singer une maîtrise intellectuelle des changements sociaux : on comparera volontiers, pour mieux la « démontrer », la volatilité électorale au zapping du téléspectateur ou à la versatilité des consommateurs immergés dans des sociétés de plus en plus liquides. Ce faisant, on évite de nommer l'innommable des démocraties électives : la fragilité du lien de représentation, la friabilité des « électorats partisans² », pour ne rien dire des inégalités (croissantes) de politisation et de la diversité (persistante) des rapports qu'entretiennent les agents sociaux à la politique et au vote (de l'indifférence totale à l'adhésion intéressée³). Pour y voir plus clair, jauger plus sereinement avant que de juger précipitamment,

1. Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, *La Démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Gallimard, coll. « Folio Actuel », Paris, 2007.

2. Michel Offerlé, « Le nombre de voix. Électeurs, partis et électorats socialistes à la fin du XIX^e siècle en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 71-72, 1988.

3. Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Le Seuil, Paris, 1978.

il faut d'abord prendre acte de la diversité des définitions puis de la pluralité des mesures.

QUE MESURE-T-ON ?

Comme souvent en sciences sociales, il convient de « distinguer ce que d'ordinaire on confond » (Durkheim) en différenciant au moins quatre types de comportements mobiles, lesquels n'engagent pas les mêmes problématiques, ni les mêmes jugements normatifs, ni les mêmes mesures.

1. Certaines recherches s'attachent aux mécanismes de formation du *people's choice*⁴ en s'intéressant à la manière dont les électeurs forgent leurs opinions durant une campagne électorale. La volatilité sera d'abord évaluée par l'indécision électorale et le moment du choix (en 1940, aux États-Unis, 77 % des enquêtés avaient arrêté leurs choix cinq mois avant l'élection, contre 60 % en 2016) ainsi que par la proportion d'électeurs ayant modifié leurs intentions de vote au cours des vagues successives d'enquêtes (en 1940, aux États-Unis 23 % dont 15 % qui étaient revenus à leur choix initial ; la proportion n'est pas connue pour l'élection de Donald Trump, faute d'un panel). N'en déplaise aux conseillers en communication qui doivent se justifier d'exister, toutes les recherches, y compris les plus récentes, concluent à l'effet marginal et limité des médias et des outils de marketing électorale. Par un paradoxe assez réjouissant, les citoyens les plus exposés aux efforts de persuasion des candidats sont les moins susceptibles de changer d'avis, quand les électeurs potentiellement flottants se tiennent à l'écart et sont indifférents aux arguments de campagne déployés. La décision électorale (et d'abord celle d'aller voter) se décante non pas tant sous l'effet de la propagande partisane que des discussions informelles au sein des familles, avec des amis, des voisins, des collègues.

2. Si le mode de scrutin l'autorise, la « volatilité » pourrait également désigner les transferts de voix entre les deux tours d'une même consultation. Est alors implicitement mesuré le respect par les électeurs des consignes de désistement, donc la valeur du certificat de propriété que candidats et partis politiques affirment, même s'ils s'en défendent, sur « leurs » électors.

3. La volatilité pourrait également désigner les variations de comportement (participation et orientation électorales) entre scrutins de « nature » ouvertement différente : désignations (parfois simultanées) d'un président, d'un gouverneur, d'un représentant, d'un *attorney* (USA), votes au Bundestag et aux assemblées de *Länder* (RFA), vote aux élections dites « nationales » et « locales » (conseillers régionaux,

4. Titre d'une recherche pionnière menée durant la campagne présidentielle de 1940 aux États-Unis, voir : P. Lazarsfeld, B. Berelson et H. Gauchet, *The People's Choice. How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, Columbia University Press, 1944.

départementaux ou municipaux), aux élections de premier (présidentielle) ou de second ordre (européennes) en France. En fonction de l'ampleur des écarts entre transactions électorales « centrales » et « périphériques », on pourra diagnostiquer un processus de nationalisation ou de relocalisation des votes, ou mesurer l'inégale « personnalisation » des élections. Les différentiels de participation permettent de distinguer des scrutins de haute ou de basse intensité, et d'acter la relégation de scrutins auparavant décisifs en élection de second ordre (voir les élections législatives en France, déclassées par un taux d'abstention passé de 18 % en 1978 à 51,5 % quarante ans plus tard).

4. En allongeant la durée d'observation au-delà d'un entre deux tours ou du tempo limité d'une campagne, la volatilité électorale peut aussi s'attacher aux trajectoires de vote non linéaires entre consultations de même type (la présidentielle ou des législatives, généralement). Combien, à moyen ou long terme, de « transfuges », au terme de quels itinéraires ? Ici, la recherche est d'autant plus complexe que la période couverte est plus longue, et que la structuration de l'offre varie (quels partis présents, quels systèmes d'alliances ? Etc.).

C'est paradoxalement cette acception qui est généralement retenue, alors même que les comparaisons dans le temps et l'espace politique s'avèrent être ici des plus malaisées. En effet, de nombreux facteurs interfèrent : la démographie d'un corps électoral qui ne cesse d'évoluer par inscriptions nouvelles ou radiations par décès ou déménagements⁵ ; le multipartisme instable qui voit des partis naître (FI et LREM en 2012), disparaître (le vieux Parti radical en 1971), fusionner (RPR et UDF), se scinder (PS), etc. Un même parti existerait-il sous le même nom de baptême durant des décennies (le FN de 1984 à 2017 ; le PCF depuis le congrès de Tours de 1920), un même candidat se présenterait-il à de nombreuses reprises (François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle de 1965, 1974, 1981, 1988), rien ne garantit qu'un « même » vote pour ce parti ou ce candidat à plusieurs années d'intervalle revêtirait la même signification. Ainsi, le dépôt d'un même bulletin de vote nominal à quelques décennies d'intervalle peut-il trahir une forte instabilité des préférences, quand au contraire un changement radical de vote correspondra à un même système de valeurs⁶.

COMMENT MESURE-T-ON ? INSTRUMENTS ET ARTEFACTS

On doit ici encore distinguer les « données » (souvent construites, d'où les guillemets) sur lesquelles on travaille et la distance politique que parcourt l'électeur pour qu'on puisse le qualifier d'électeur flottant.

Quatre datas peuvent être mobilisés.

5. En moyenne, les bureaux de vote urbains se renouvellent de 50 % tous les dix ans.

6. C'est par exemple le cas des « petits Blancs » ségrégationnistes du Deep South esclavagiste aux États-Unis qui dans les années 1950 votent massivement pour le parti démocrate, puis dans les années 1970 quittent massivement ce parti devenu celui des droits civiques et de la promotion de la cause des Noirs.

Les résultats électoraux bruts sont facilement disponibles mais souvent trompeurs, puisqu'ils ne font apparaître que des soldes nets et donc sous-évaluent l'« évaporation de ces solides » partisans que seraient les électorats. Entre la présidentielle de 1995 et les législatives de 1997, l'influence relative du FN semble strictement identique (15,3 % des exprimés), mais, rapporté au nombre de voix, il perd en deux ans près de 650 000 suffrages du fait d'une plus forte abstention. Mais cette perte nette dissimule elle-même des mouvements autrement plus importants. Près de 2,1 millions d'électeurs de Jean-Marie Le Pen de 1995 n'ont pas voté pour ses candidats aux législatives en 1997 (dont 1,3 million se sont abstenus, 400 000 auraient voté pour des candidats de droite, autant pour des candidats de gauche⁷). Inversement, 1,5 million d'électeurs ont rejoint en deux ans le FN (750 000 auraient voté Balladur, Chirac ou de Villiers en 1995, 250 000 pour des candidats de gauche aux présidentielles, 500 000 seraient de nouveaux électeurs non inscrits en 1995). Au terme de ces calculs fastidieux et qui demeurent approximatifs, une apparente stabilité en pourcentage dissimule de vastes flux de défection et de ralliement intéressant près de 3,6 millions d'électeurs pour seulement 2,3 millions d'électeurs permanents et fidèles. On s'explique du même coup mieux la difficulté d'établir un « portrait-robot » à peu près fidèle de l'électeur frontiste « moyen ».

Seconde série de datas, les questions de sondages qui interrogent individuellement les électeurs sur leurs votes présents et passés. Ici, trois biais altèrent la pureté et l'apparente précision des résultats statistiques. D'une part, de nombreux électeurs dissimulent leurs pratiques abstentionnistes, encore considérées par certains (mais de moins en moins...) comme une infraction coupable à la norme civique. Pour des raisons similaires, que les spécialistes nomment joliment « biais de désirabilité », de nombreux enquêtés minimisent leur « nomadisme électoral » en exagérant leur degré de fidélité à telle formation, ou passent sous silence des préférences trop radicales et perçues comme répréhensibles (vote frontiste). Plus simplement encore, les sondés politiquement les moins investis oublient leurs votes antérieurs (qui, comme on le dit parfois, n'engageaient pas à grand-chose) et peinent à les reconstituer.

Troisième technique, le panel contourne ce biais de mémorisation puisqu'il permet de suivre « en temps réel » l'évolution des opinions de chacun des panélistes au fur et à mesure des vagues d'enquête. Onéreux, le panel peut être faussé par un phénomène dit d'« attrition », soit le refus d'enquêtés (généralement les moins diplômés, les moins

7. Sur le détail de ces calculs, on renvoie à : Patrick Lehingue, *Le Vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, La Découverte, coll. « Grands Repères Manuels », Paris, 2011.

intéressés par la compétition politique) de poursuivre l'expérience. À l'arrivée, l'échantillon est non seulement réduit numériquement (jusqu'à 30 % d'abandons à chaque vague) mais aussi qualitativement (il cesse, si toutefois il l'était, d'être représentatif).

Reste alors la voie des entretiens approfondis qui permettent aux agents sociaux de mieux expliciter les raisons de leurs choix successifs, tant il est vrai que l'électeur peut avoir ses raisons que la raison politologique ignore, peu soucieuse qu'elle est de réencastrier les individus dans leur environnement social familial. Encore faut-il trouver des agents sociaux disposés à jouer le jeu des entretiens, donc prêts à expliquer les raisons d'une pratique (vote, abstention, constante ou intermittente...) qui va sans dire (en droit, l'électeur peut s'acquitter de sa pratique sans avoir à s'en justifier) et ne va pas toujours mieux en le disant...

SUR- ET SOUS-ÉVALUATION

On l'aura compris, ce qu'il est convenu de nommer la « volatilité électorale » désigne en fait des déplacements électoraux ne se situant pas sur le même plan et qu'en toute rigueur on ne saurait confondre. Évaluer la formation parfois balbutiante des choix durant une campagne électorale (définition 1), vérifier le respect par les électeurs des consignes de désistement de « leur » candidat (définition 2), retracer sur plusieurs décennies les hauts et les bas de telle famille politique (définition 3), évaluer l'équation personnelle d'un maire ou la portée d'un processus de « nationalisation » des transactions électorales (définition 4), c'est à la fois poser des problèmes différents, donc aboutir à des résultats d'autant moins comparables que les outils de mesure disponibles ne sont pas les mêmes.

MESURES DE LA VOLATILITÉ ET MODES DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE POLITIQUE

En langage boursier, un cours d'action est volatil quand il fait l'objet de constantes *sous-* ou *surévaluations*. Suggestive, cette approche présuppose cependant qu'il existerait une vraie valeur, ce qui, au vu de ce qui précède, est peu probable. En fait, qui dit mobilité suppose déplacement de points dans un espace, définition simple qui engendre cependant au moins deux problèmes.

En supposant unidimensionnel l'espace des votes (un simple axe gauche-droite, par exemple), comment graduer en cases et découper cet axe pour apprécier les distances et décréter que tel franchissement

de frontière par un électeur doit être nommé volatilité ? (Le même problème se pose pour les sociologues qui calculent la mobilité sociale.)

Quid du problème, si l'espace des votes cesse d'être unidimensionnel, donc ne s'attache pas seulement à l'orientation des votes émis (suffrages exprimés pour tel ou tel parti) mais intègre les abstentionnistes, lesquels représentent parfois plus de la moitié des inscrits ?

On peut, pour illustrer le problème, prendre appui sur une séquence électorale à trois scrutins, reconstituée – avec tous les biais déjà notés – à l'aide de sondages d'opinion.

**Itinéraires de vote sur trois scrutins successifs
(1^{er} tour des législatives de 1993, européennes de 1994,
1^{er} tour de la présidentielle de 1995)**

N°	trajets	N =	% hors abst.	% avec abst.
<i>Abstentionnistes exclus (hors abst.)</i>				
1	<i>Stables de gauche aux trois scrutins (même vote pour un parti)</i>	520	22 %	13 %
2	<i>Stables de droite aux trois scrutins (même vote pour un parti)</i>	570	24 %	14 %
3	<i>Stables FN ou Le Pen aux trois scrutins</i>	70	3 %	2 %
4	<i>Mobiles intragauche (ex : vote socia- liste puis communiste)</i>	384	16,5 %	9,5 %
5	<i>Mobiles intradroite ou extrême droite</i>	351	15 %	9 %
6	<i>Mobiles entre gauche et droite ou E.D.</i>	459	19,5 %	11,5 %
	<i>Sous-total</i>	2 354	100 %	
<i>Abstentionnistes inclus (avec abst.)</i>				
7	<i>Stables de gauche mais abstention- nistes une fois</i>	257		6,5 %
8	<i>Stables de droite (ou FN) mais abstentionnistes une fois</i>	333		8,5 %
9	<i>Non-participationnistes 2 fois + un vote de gauche</i>	338		8,5 %
10	<i>Non-participationnistes 2 fois + un vote de droite ou FN</i>	360		9 %
11	<i>Non-participationnistes permanents</i>	346		8,5 %
	<i>Total général</i>	3 988		100 %

Source : Jérôme Jaffré et Jean Chiche, « Mobilité, volatilité, perplexité », in Daniel Boy et Nonna Mayer, *L'Électeur à ses raisons*, Presses de Science Po, Paris, 1997, p. 285-335.

Combien d'électeurs volatiles dans cette enquête qui, probablement, surévalue, pour les raisons précitées, la participation électorale ?

Si, comme c'est trop souvent le cas, on calcule hors abstentionnistes, 459 enquêtés (la classe 6) déclarent un vote oscillant entre gauche et droite ou extrême droite, soit moins d'un votant sur cinq, mais, en réintégrant les abstentionnistes, un enquêté seulement sur dix (11,5 %) sur trois ans et trois scrutins très différents.

Mais on peut, armé d'une définition plus extensive, y ajouter les classes 4 et 5, soit les mobiles qui, fidèles à un bloc (gauche ou droite), ne le sont pas à une marque partisane précise (ils passent par exemple du PC au PS). Dans ce cas, les électeurs flottants sont désormais presque trois fois plus nombreux (1 194, soit 51 % des votants permanents, et 30 % des enquêtés).

La nécessaire réintégration des pratiques d'abstention (mais elles ne sont pas toutes « avouées ») bouleverse le paysage. Si on admet que le trajet participation/abstention témoigne aussi d'une certaine volatilité électorale, alors ce sont les classes 7 à 10 qu'il nous faut ajouter pour aboutir à un total de votes flottants de 2 482 enquêtés, soit 62 % de l'échantillon.

Résumons-nous : on peut, dans l'exemple choisi et volontairement daté, évaluer la proportion d'enquêtés à pratiques électorales « volatiles » à 11,5 % ou... à 62 %. Belle fourchette, dont on doit se satisfaire, car ce « flou » est inévitable, puisque aucun des classements examinés n'est plus arbitraire que les autres.

Autres enseignements plus constructifs et toujours valables, la fidélité électorale partisane *stricto sensu* est minoritaire (moins d'un tiers des enquêtés), la fidélité à un bloc (gauche ou droite) beaucoup plus fréquente, le franchissement de la frontière gauche/droite (volatilité au sens strict) rare (11 %). L'*exit* définitif, donc l'abstention permanente, est également marginal (un électeur sur dix), et concerne surtout les « mal-inscrits », soit ceux qui demeurent inscrits dans une ville où ils ne résident plus. Ce sont en fait les itinéraires croisés de vote puis d'abstention, donc les participants intermittents au rite électoral, qui constituent l'essentiel de la volatilité électorale et expliquent la plus grande part de sa progression, y compris pour les scrutins supposés décisifs.

**Participation et abstention :
séquence présidentielle-législatives**

	2002	2007	2012	2017
Abstention systématique	12,8 %	8,6 %	10,9 %	13,4 %
Vote systématique	47,6 %	50,9 %	47,8 %	35,9 %
Vote intermittent	40,6 %	40,4 %	41,2 %	50,8 %
Total	100	100	100	100

Source : INSEE, enquêtes sur la participation électorale de 2002 à 2017

LA FAUTE À QUI ?

Le modèle états-unien de l'université de Michigan (*The American Voter*, une étude sur le comportement électorale aux États-Unis réalisée en 1960) associait implicitement « vote normal » et « stabilité » via la force des identifications partisans. Notre petite incursion dans les arrières-cuisines de la fabrication des chiffres permet de renverser la proposition. La « volatilité électorale », loin d'être ce phénomène marginal, exceptionnel et d'un certain point de vue « pathologique », constitue bien le standard, la norme, la règle ordinaire à laquelle la majorité des électeurs « sacrifie ». Reste enfin à en comprendre les ressorts.

Au petit jeu de la quête des responsables, c'est évidemment vers l'électeur qu'on se retournera en déplorant son irrésolution, son irrationalité, sa déroutante versatilité. Vieux discours, déjà présents au XIX^e siècle, quand il s'agissait d'exorciser le spectre du suffrage universel, et de déplorer l'avènement de la « vile multitude » (selon les mots d'Adolphe Thiers), dont on ne savait pas anticiper les retournements d'humeur. On peut là encore renverser la charge de la preuve. Si l'électeur est déloyal, à quoi (ou qui) l'est-il précisément ? Qui de l' élu ou de l'électeur est infidèle ? Si volatilité sur les marchés électoraux il y a, celle-ci est sans doute plus à rechercher du côté de l'offre que d'une hypothétique demande.

C'est le caractère évolutif du champ politique comme système de luttes et d'écarts entre des forces et des prises de position qui ne se définissent que relationnellement, les unes par rapport aux autres⁸, qu'il faudrait constamment garder à l'esprit.

Mécaniquement, la plus grande « inconstance » des choix découle d'abord de la fragmentation de l'offre électorale, laquelle renvoie parfois à de nouveaux clivages (écologie, xénophobie, altermondialisme, régionalisme...) mais cède aussi souvent à ce que Freud nommait le « narcissisme des petites différences ». La gamme des choix disponibles en ressort

8. Pierre Bourdieu, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, 1981.

élargie, et la probabilité de votes flottants est tendanciellement plus élevée, ce que les dernières élections européennes en France (34 listes en lice, dont 28 totalisant 20 % des exprimés) ont une fois de plus illustré.

Plus encore, il faudrait interroger la succession accélérée des alternances politiques, qui constitue à la fois le symptôme évident mais aussi la cause toujours renouvelée de la volatilité des électeurs. En France, on en dénombre depuis 1980 pas moins de huit, avec à chaque occasion le sentiment que l'univers des possibles latéraux se referme progressivement, que les marges d'action sont de plus en plus étroites, que les promesses, pourtant toujours plus modestes, peinent à être respectées quand elles ne sont pas trahies, bref que l'*alternance électorale* proclamée n'est plus le gage de *politiques publiques alternatives*.

On conçoit alors mieux que le désenchantement qui accompagne ce sentiment d'impuissance et d'inanité (« à quoi bon ? ») se traduise électoralement par la tentation de votes jugés auparavant inconcevables ou indécents (votes FN, par exemple). On comprend également mieux que la montée de l'indifférence (soit, littéralement, l'incapacité à opérer des différences...) engendre une participation de plus en plus intermittente.

Ce que l'on ne saisit pas toujours à sa juste valeur, c'est le caractère socialement discriminant de cette désertion sélective mais désormais massive des urnes. Au terme d'une recherche exemplaire s'appuyant sur les enquêtes « Participation électorale » de l'INSEE, trois sociologues du politique⁹ ont ainsi pu établir en 2017 qu'« un homme, cadre, ayant entre soixante et soixante-quatre ans, un niveau d'études bac + 5, marié, en couple avec des enfants et n'étant pas immigré, présentait 19,2 % de risque de s'être abstenu au second tour des législatives ». À l'inverse, les auteurs estiment qu'« une femme, ouvrière, ayant entre vingt-cinq et vingt-neuf ans, non diplômée et ayant arrêté sa scolarité avant le lycée, divorcée, vivant seule avec ses enfants, présente 89,4 % de risque de s'être abstenue au second tour ». Le taux national était alors de 57,4 %, mais une telle moyenne a-t-elle encore une signification quand elle dissimule de tels écarts ?

Les électeurs sont probablement moins flottants que leurs élus.

MORALE DE L'HISTOIRE ?

La mobilité des représentés devrait donc en toute logique être systématiquement rapportée aux stratégies de placement et déplacement des représentants : les électeurs sont probablement moins flottants que leurs élus.

9. Céline Braconnier, Jean Yves Dormagen et Baptiste Coulmont, « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation. Chute de la participation et augmentation des inégalités électorales au printemps 2017 », *RFSP*, vol. 67, n° 6, 2017, p. 1023-1040.